

1. *Débitrice:* **AMI Assainissement et Maintenance Industrielle S.A.**, Z.I. Le Trési 3, 1028 **Préverenges**
2. *Durée du sursis concordataire:* 6 mois jusqu'au 14.10.2003
3. *Commissaire:* Jean-Claude Chaignat, Breveté Préposé OPF Vaud, Case Postale 50, 1055 Froideville
4. *Remarques:* but: étude et exécution de construction, notamment en matière sportive et commerce de produits s'y rapportant, assainissement après sinistre, désamiantage, nettoyage de tous travaux y découlant  
Date de l'octroi du sursis: 2 avril 2003 (communiqué le 14 avril 2003).  
Délai pour la production des créances: 5 juin 2003, sous peine de se voir exclus des délibérations relatives au concordat (art. 300 L.P.)  
Dépôt des pièces: dès le 25 août 2003, au bureau du commissaire (sur rendez-vous) à Froideville.  
Assemblée des créanciers: mardi 16 septembre 2003, à 15 h. 30, en salle de conférence du Bâtiment Administratif Cantonal, 1er étage, Pl. St-Louis 4, Morges.  
NB: Le commissaire ne donne aucune garantie quelconque pour le paiement des dettes contractées par la société durant le sursis concordataire.  
Le commissaire au sursis: Jean-Claude Chaignat, Froideville - tél. 079 214 39 80

J.-C. Chaignat  
1055 Froideville

(00990420)